

# Le document unique d'évaluation des risques professionnels

---

---

## • *Rappel : qu'est-ce que c'est ?*



Il s'agit d'un des documents **obligatoires** au sein de votre structure, qui s'impose dès le premier salarié et qui doit être mis à jour au moins une fois par an.

Ce document évalue les **risques professionnels** auxquels sont soumis les travailleurs afin de les réduire, voire de les supprimer.

---

## • *Notre service juridique vous accompagne*

### Les étapes de la conception du document :

- Veiller à la conformité réglementaire
- Réaliser l'inventaire des risques susceptibles de se produire
- Réaliser l'inventaire des mesures de préventions à mettre en place
- Évaluer les risques détectés
- Réaliser un plan d'action à mettre en oeuvre



## • *Notre offre*



### Le contenu :

- Échanges entre notre service et l'employeur
- Rédaction du document unique
- Rendez-vous téléphoniques sur le contenu et la personnalisation
- Mise à jour du document unique suite au rendez-vous
- Envoi du document (format Word)



### Le tarif :

Coût de la procédure totale : Sur devis

Éléments constituant l'affichage obligatoire : Offert

Toute sollicitation supplémentaire : Sur devis

---